

**Résumé des mandats**  
**Réunion du Congrès de la CLASSE du 25 février 2012**  
**Tenu au Cap St-Barnabé à Montréal**

**Ordre du jour**

---

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
  - 1.1 Praesidium
  - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
  - 1.3 Adoption du procès-verbal du Congrès du 18 février
- 2.0 Accueil des associations membres de la CLASSE
- 3.0 Bilans
  - 3.1 Comités et Conseils
- 4.0 Revendications
- 5.0 Femmes
- 6.0 Plan d'action
  - 6.1 Grève
  - 6.2 Manifestations et actions
  - 6.3 Négociations
- 7.0 Élections
  - 7.1 Comités et Conseils de la CLASSE
    - 7.1.1 Présentation
    - 7.1.2 Plénière
    - 7.1.3 Scrutin
- 8.0 ASSÉ
- 9.0 Prochains Congrès de la CLASSE
- 10.0 Avis de motion
  - 10.1 Dépôt des avis de motion
  - 10.2 Traitement des avis de motion
- 11.0 Varia
- 12.0 Levée

**Procès-verbal**

---

1. L'adoption du procès-verbal de la CLASSE du 18 février 2012.

**Accueil des associations membres de la CLASSE**

---

1. Que l'on accueille comme membre de la CLASSE les associations étudiantes suivantes :
  - Association étudiante du secteur des sciences de l'UQAM (AESS-UQAM)
  - Association des étudiants en Service social de l'Université de Montréal (AESSUM)
  - Association des étudiants en Littératures de langue française de l'Université de Montréal (AELLFUM)

## Bilans

---

1. Que la CLASSE invite les associations membres à prendre position sur la possibilité de donner des informations privilégiées sur les manifestations et les actions à certains représentants et certaines représentantes des médias.

Que jusqu'à ce que la CLASSE se soit positionnée, que le Comité média cesse ces pratiques

## Revendications

---

1. *Considérant que l'État canadien est hypocrite en affirmant que les personnes qui arrivent sont des faux réfugiés abusant de la générosité du Canada,*

*Considérant que ce n'est pas par générosité mais par responsabilité que le Canada se doit d'accueillir les réfugié-e-s mexicain-e-s*

*Considérant que les politiques impérialistes canadiennes comme ALÉNA et Partenariat pour la sécurité et la prospérité causent de la misère, l'essor de la criminalité, de la violence et en somme un retour vers l'autoritarisme et la violation des droits de la majorité du peuple mexicain,*

Que la CLASSE appuie les mexicains unis pour la régularisation et la lutte des immigrant-e-s pour un statut légal,

Qu'elles adopte la déclaration collective de l'éducation pour toutes et tous du collectif éducation sans-frontière (Voir Annexe A)

## Femmes

---

1. Que la CLASSE appelle ses membres à participer à un contingent étudiant à la marche du Collectif du 8 mars et organise une action féministe en marge de la marche. Qu'elle appelle également à participer à la manifestation des Femmes de diverses origines.

## Plan d'action

---

1. Que le Comité du journal produise un journal Ultimatum secondaire en vue d'informer les élèves du secondaire de notre mouvement et de nos revendications.

Que la CLASSE invite les associations locales à ajouter à leur plan d'action des tournées de mobilisation dans les écoles secondaires.

2. *Considérant que l'ensemble de nos demandes ont été acceptées par la TaCEQ;*

Que la manifestation du 1<sup>er</sup> mars soit conjointe avec la TaCEQ.

3. Que les associations étudiantes membres de la CLASSE se consultent sur la position de la CLASSE quant à la manifestation du 22 mars 2012 organisée par la FECQ et la FEUQ.

4. Que la CLASSE tienne une journée nationale d'éducation populaire durant le mois de mars

6. Que se tienne une consultation dans les assemblées générales pour clarifier les positions de la CLASSE sur l'attitude à adopter face aux actions directes et la désobéissance civile.

## Élections

---

1. Candidature élue au Comité aux luttes sociales : Alexe Allard Dussault, étudiante à l'UQAM

## Prochain Congrès

---

1. Que le prochain Congrès de la CLASSE se tienne le samedi 3 mars et le dimanche 4 mars 2012

## Avis de motion

---

1. Que l'on ajoute à l'article 11 de l'annexe H des Statuts et règlements de l'ASSÉ « Nonobstant l'article 40 du Nouveau code des règles de procédures de l'ASSÉ, les avis de motions visant à modifier l'annexe H sont amendables.

Déposée par l'AFESH-UQAM

2. Ajouter à l'annexe H, au Chapitre 5 :

*Article 15*

Nonobstant l'article A16 de l'annexe D des Statuts et règlements de l'ASSÉ, le délais pour envoyer une proposition sans qu'elle ne soit sujette à la mise en dépôt au tiers des voix est de 24 heures.

Déposée par l'AFESH-UQAM

3. Que l'on ajoute à l'article 9 de l'annexe H des Statuts et règlements de l'ASSÉ « Les associations de campus et les associations facultaires ont 3 votes. Les associations modulaires ou départementales ont 1 vote ».

Déposée par l'AFESPED-UQAM

4. *CONSIDÉRANT la précarité financière dans laquelle se trouve une majorité d'étudiants-es internationaux-ales, tel qu'étayé dans l'enquête de 2009 sur les étudiants étrangers faite par le BCEI;*  
*CONSIDÉRANT l'iniquité interuniversitaire créée par la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiants-es internationaux-ales en 2008 et la marge monétaire de 10% du montant forfaitaire des frais de scolarité exigible laissée à la discrétion des universités;*

*CONSIDÉRANT l'absence totale de réglementation globale à l'égard des étudiants-es internationaux-ales au-delà de celle concernant les frais qui leur sont exigés, entre autres et de manière non exhaustive :*

- l'absence de modalités qui protègent les étudiants-es internationaux-ales qui ont déjà entrepris leurs études au Québec face à des hausses soudaines et importantes des droits de scolarité;*
- l'absence d'obligation faite aux établissements de soutenir financièrement les étudiants-es internationaux-ales en difficulté pendant leurs études;*
- l'absence d'entente en matière d'assurance santé obligeant les étudiants-es internationaux-ales à se tourner vers l'assurance privée, à des coûts imprévisibles;*

*CONSIDÉRANT la difficulté d'occuper un emploi hors campus, un emploi sur le campus, et la quasi-absence de possibilité d'emploi durant le trimestre d'été sur le campus;*

*QUE la CLASSE s'oppose à la déréglementation des frais de scolarité pour les étudiants-es internationaux-ales et toute marge discrétionnaire accordée aux universités;*

*QUE la CLASSE considère nécessaire une politique globale concernant les étudiants-es internationaux-ales, notamment mais non exclusivement une politique concernant l'assurance santé, l'immigration et l'emploi.*

Déposée par l'AESS-UQAM

5. Ajouter à l'annexe H, au Chapitre 5 :

*Article 15 : Dépôt des propositions et des documents d'instance*

*Nonobstant l'article A16 de l'annexe D des Statuts et règlements de l'ASSÉ, que les délais pour la mise en dépôt au tiers soit de 72 heures.*

Déposée par le Conseil exécutif

## Propositions mises en dépôt

---

**1.** *Attendu que la ministre de l'Éducation, en posant des conditions à une éventuelle entrevue avec les membres de la CLASSE, refuse unilatéralement de répondre et de débattre de sa position sans que ses attentes soient remplies;*

Que la CLASSE dénonce publiquement la fermeture de Mme Beauchamp qui bafoue les principes mêmes de notre démocratie;

Que la CLASSE exige de la ministre qu'elle négocie avec la CLASSE sur les questions de fond, soit la hausse des frais de scolarité et le financement des universités et des cégeps, et qu'elle ne pose aucune condition politique à cette rencontre

Que la CLASSE rappelle à la ministre que seule une offre conforme à nos revendications et communiquée au Comité de négociation de la CLASSE et adoptée par les assemblées générales permettrait de mettre fin à la grève.

**1.1** Amendement : Ajouter à la fin « Que la CLASSE souligne qu'elle n'a jamais appelé à la violence et qu'il en est de même pour l'ASSÉ »

**1.1.1** Sous-amendement : Ajouter « Que tant que la ministre exigera des conditions liées au thème de la « violence », que la CLASSE exige pour sa part qu'elle se rétracte et que plutôt que de lancer un appel à la violence, qu'elle appelle les professeur-e-s, les étudiants et les étudiantes à respecter les piquets de grève; ».

**2.** Que les revendications de la lutte étudiante actuelle s'articulent autour d'une critique des logiques sous-tendant la présente hausse des frais de scolarité :

- Une logique impérialiste de division internationale du travail instrumentalisant l'Éducation pour perpétuer le pillage des pays opprimés de la périphérie ;
- Une attaque de l'élite qui cherche à liquider les mesures sociales conquises par des luttes populaires;
- La nécessité du capitalisme globalisé de coloniser de nouveaux marchés (éducation, santé) dans le contexte de crise économique présent.

Qu'en ce sens, la CLASSE critique l'impérialisme sous-jacent à l'économie du savoir et comprend la présente hausse dans une perspective globale de la privatisation du commun par le recours à des mesures d'austérité;

Que la CLASSE appelle à la production de matériel d'information afin de défendre et diffuser cet axe de discours.

**3.** *Considérant que le gouvernement a décrété une hausse des frais de scolarité sans consultation des étudiantes et étudiants;*

*Considérant que les perturbations liées à notre mouvement de grève créent un espace politique nécessaire au débat sur le financement de l'éducation postsecondaire.*

Que la CLASSE rappelle l'importance des actions directes et de la désobéissance civile visant à perturber la paix sociale et les intérêts des élites politiques et économiques;

Que la CLASSE défende la légitimité de ce type d'actions dans la mesure où cela ne compromet pas l'association.

4. Que la CLASSE appelle les associations à participer à la manifestation du 15 mars contre la brutalité policière.

Que l'on invite les association membre de la CLASSE à organiser des ateliers sur la sécurité en manifestation.

Qu'il y ait un appel à la formation d'un contingent de la CLASSE lors de cette manifestation.

5. Que la CLASSE organise une action au mois de mars en collaboration avec le CCRPP (Convergence contre la répression politique et policière) dénonçant la répression politique et policière effectuée à l'encontre du mouvement étudiant et que le Conseil de Coordination s'occupe de trouver la date.

## **ANNEXE A**

# **L'éducation pour toutes et tous Déclaration collective**

**Collectif éducation sans frontière - Février 2012**

Il existe au Québec des enfants qui n'ont pas accès à l'école primaire et secondaire. Car, souvent, ces enfants ou leurs parents n'ont pas de statut d'immigration régulier. Dans d'autres cas, ils font partie de nombreux demandeurs d'asile déboutés en instance d'expulsion. D'autres, enfin, sont nés ici de parents sans statut. Bien que ces citoyen-ne-s canadiens aient en théorie le droit d'aller à l'école, en réalité, ils ne disposent pas de documents, comme la carte d'assurance-maladie et le certificat de naissance, nécessaires à leur inscription.

Ces enfants se trouvent exclus du droit à l'éducation. Ils ne peuvent bénéficier des conditions leur permettant de développer leurs talents et leurs aptitudes mentales, physiques et sociales indispensables à leur plein épanouissement et à leur vie dans la société. Combiné à la pauvreté et à l'appartenance réelle ou présumée à un groupe racisé, le nonaccès à l'école est une discrimination susceptible d'engendrer des inégalités sociales importantes et durables.

Certains enfants réussissent à fréquenter l'école à la condition que les parents déboursent des frais de scolarité pouvant s'élever jusqu'à 6 000 \$ annuellement. Nombreuses sont les familles se trouvant dans l'impossibilité d'assumer de tels frais. L'accès à l'éducation est alors limité par une barrière socio-économique. Or, seul un accès gratuit à l'éducation garantit le caractère universel de ce droit.

La situation actuelle est contraire aux obligations internationales du Canada. En adhérant aux instruments de protection des droits humains — tels la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention relative au statut des réfugiés — l'État canadien s'est engagé à assurer l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tou-te-s et à rendre les différentes formes d'enseignement secondaire, tant général que professionnel, ouvertes et accessibles à tout enfant par des mesures appropriées telles que l'instauration de la gratuité de l'enseignement et l'offre d'une aide financière en cas de besoin. De même, l'État québécois, en vertu de sa Loi sur l'instruction publique de 1988, se doit de garantir que toute personne résidant au Québec bénéficie de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire gratuits. Les élus doivent désormais faire la démonstration que de tels énoncés ne sont pas des mots creux mais des engagements concrets.

Toute personne, peu importe son statut migratoire, a le droit à une éducation gratuite et ceci à tous les niveaux, de la garderie et la maternelle à l'université. Nous appuyons les efforts organisationnels contre les hausses des frais de scolarité et pour une éducation accessible, gratuite et de qualité.

Il est de notre devoir d'enseignant-e-s, d'éducateurs et d'éducatrices, de personnels des établissements scolaires, de parents, de migrant-e-s et de personnes solidaires avec les migrant-e-s, comme il est du devoir de nos associations d'agir contre de telles inégalités et d'exiger que les institutions y mettent fin et assurent l'accès de tou-te-s à l'éducation.

Cette lutte s'inscrit dans le projet intitulé « Bâtir une cité sans frontières », initié par Solidarité sans frontières et visant à faire de Montréal un espace où les immigrant-e-s sans statut puissent avoir accès aux services essentiels — tels que les hôpitaux, les cliniques, les écoles et les banques alimentaires — sans craindre que leur statut ne soit dévoilé aux autorités.